



# FICHE PREVENTION

Service Hygiène & Sécurité

Fiche n°22 / Version 02

Création : Mars 2004  
Mise à jour : Sept. 2008

## PRODUITS PHYTOSANITAIRES

### Mise en oeuvre

#### La préparation du traitement

##### ATTENTION

La préparation d'une bouillie ou d'une solution est une phase où il convient d'adopter un maximum de précautions car le produit se trouve sous forme concentrée.

- ☞ Lire attentivement l'étiquette du produit  
*Respecter les doses prescrites*  
*Respecter les périodes d'application*  
*Respecter les précautions d'emploi*
- ☞ S'assurer du bon état de fonctionnement du matériel de traitement (étanchéité du pulvérisateur, état des buses, état des sangles...).
- ☞ Se protéger efficacement à l'aide des équipements de protection individuelle nécessaires (tenue jetable, gants, masque respiratoire, lunettes ou masque de protection, chaussures ou bottes).



- ☞ Dans le cas d'une utilisation d'un masque respiratoire à cartouche, vérifier la date de péremption de la cartouche filtrante.
- ☞ En fin de préparation, si le produit n'a pas été totalement utilisé, le reste sera conservé dans son emballage d'origine dans le local phytosanitaire.
- ☞ Ne pas manger, boire ou fumer pendant la préparation du traitement.
- ☞ Nettoyer le matériel utilisé. Les eaux de rinçage seront vidées au pied des plantations traitées et en aucun cas dans le réseau d'évacuation des eaux usées (domestiques ou pluviales).



#### Pendant le traitement

- ☞ Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'exécution du traitement
- ☞ Porter les équipements de protection individuelle nécessaires : gants, combinaison jetable, lunettes (ou écran ou masque complet), masque filtrant, bottes.
- ☞ Ne pas traiter par forte chaleur.
- ☞ Ne pas traiter en cas de grand vent.
- ☞ Eviter le plus possible d'entrer dans le nuage vaporisé.



- ☞ Si le traitement se fait à partir d'un tracteur dont la cabine est étanche, ventilée et équipée d'un filtre absorbant, ce dernier doit être changé périodiquement.

### Après le traitement

- ☞ Ne pas conserver de reste de bouillie dans l'appareil.
- ☞ Laver le matériel utilisé. Remplir la cuve ou le pulvérisateur utilisé avec de l'eau et répandre les eaux de rinçage sur le lieu d'application du produit (ne pas rejeter dans les égouts, réseau d'eaux pluviales, puits, cours d'eau, étang...).
- ☞ Ranger le matériel qui a servi au traitement dans le local de stockage des produits phytosanitaires (**voir la fiche prévention n°23**).
- ☞ Laver les équipements de protection individuelle et les ranger dans une armoire spécifique.
- ☞ Les cartouches filtrantes des masques doivent être stockées dans un endroit isolé de tout agent contaminant (dans un sac hermétique par exemple).
- ☞ Prendre une douche avant de passer de nouveaux vêtements.

### Conduite à tenir en cas d'accident

#### ✓ En cas de contact avec un produit toxique, nocif, corrosif ou irritant

Laver à l'eau claire et froide pendant 15 minutes. Si une grande surface est touchée il faut placer la victime sous une douche et lui enlever tous ses vêtements.

#### ✓ En cas de projection d'un produit chimique dans les yeux

Laver abondamment à l'eau froide et claire. Utiliser pour cela les douches oculaires (fixes ou en flacon).



#### ✓ En cas d'ingestion

Ne jamais faire vomir la personne qui a ingéré un produit chimique nocif, toxique, corrosif ou irritant. Lire immédiatement les consignes de sécurité et consulter le centre antipoison.

N° de téléphone du centre antipoison d'Angers au 10/09/2008 : 02.41.48.21.21

#### ✓ Dans tous les cas

Quelle que soit la gravité de la blessure, consultez un médecin ; lire la conduite à tenir en cas d'accident :

- sur l'étiquette du produit,
- sur la fiche de données de sécurité (**voir la fiche prévention n°57**)

Pour toute information complémentaire  
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,  
Au 02 41 24 18 80